



Fédération
Française
de Danse.

REGLEMENT TECHNIQUE ET SPORTIF

Discipline Salsa, Bachata, Kizomba

*Systeme dérogatoire à la réglementation
générale de la discipline SBK valable
pour la saison sportive 2021 /2022*

TABLE DES MATIERES

REGLEMENT TECHNIQUE.....	3
<i>I. REGLES GENERALES</i>	<i>3</i>
1. <i>Généralités</i>	<i>3</i>
2. <i>Descriptif de la discipline.....</i>	<i>3</i>
3. <i>Les tenues</i>	<i>3</i>
A. <i>Généralités</i>	<i>3</i>
B. <i>Dossard et publicité.....</i>	<i>4</i>
4. <i>Dispositions techniques de la compétition.....</i>	<i>4</i>
A. <i>Les Catégories</i>	<i>4</i>
B. <i>Disposition de la danse.....</i>	<i>7</i>
C. <i>Temps de danse dans le passage.....</i>	<i>7</i>
D. <i>Rappel du règlement sportif</i>	<i>7</i>
E. <i>Critères d'évaluation</i>	<i>8</i>
F. <i>Musiques</i>	<i>10</i>
G. <i>Les constitutions de passages</i>	<i>10</i>
H. <i>Enchaînement</i>	<i>10</i>
I. <i>Image.....</i>	<i>11</i>
<i>II. SALSA.....</i>	<i>12</i>
1. <i>Caractéristique de la danse.....</i>	<i>12</i>
A. <i>Le style « cubain » (ou Casino)</i>	<i>12</i>
B. <i>Le style « Los Angeles » (LA), le style « New York » (NY), le style « Palladium ».....</i>	<i>12</i>
C. <i>Le style colombien.....</i>	<i>12</i>
2. <i>Critères techniques.....</i>	<i>12</i>
<i>III. BACHATA</i>	<i>13</i>
1. <i>Caractéristique de la danse.....</i>	<i>13</i>
2. <i>Critères techniques.....</i>	<i>13</i>
<i>IV. KIZOMBA</i>	<i>13</i>
1. <i>Caractéristique de la danse.....</i>	<i>13</i>
2. <i>Critères techniques.....</i>	<i>14</i>
REGLEMENT SPORTIF	15
<i>I. REGLES GENERALES</i>	<i>15</i>
1. <i>Généralités.....</i>	<i>15</i>
A. <i>Compétitions organisées en 2021-2022.....</i>	<i>15</i>
B. <i>Règles d'organisation</i>	<i>16</i>
2. <i>Organisation du jugement</i>	<i>19</i>

REGLEMENT TECHNIQUE

I. REGLES GENERALES

1. Généralités

Ces règles s'appliquent à toutes les compétitions autorisées par la Fédération Française de Danse.

Le présent règlement est valable tout au long de la saison de compétition (du 1^{er} septembre au 31 août).

Pour certaines raisons, ce règlement pourrait être modifié et sa nouvelle version serait applicable dès sa diffusion (par exemple si modification du règlement international).

Lors des compétitions, des modifications mineures peuvent-être décidées par le juge arbitre après accord de l'ensemble des juges (Exemple : Si des contraintes de temps l'exigeaient, des regroupements de catégories en cas d'absence de compétiteurs).

2. Descriptif de la discipline

La discipline regroupe les danses suivantes :

- La Salsa (dans ses différents styles : salsa cubaine, On1, On2, colombienne...);
- La Bachata (dominicaine, moderne, sensuelle, ...);
- La Kizomba (semba, traditionnelle, urban kiz, fusion, ...);

3. Les tenues

A. Généralités

Les tenues doivent créer une forme propre au caractère de la danse. Dans toutes les épreuves, les règles ci-dessous sont appliquées :

- Dans toutes les catégories, l'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est prohibé. Les chaussures de danse sont **obligatoires**. Pour les femmes, les talons ne sont pas obligatoires bien que fortement recommandés (pris en compte dans la note « difficulté ». Les danseuses devront prévoir systématiquement des protège talons (ils pourront être imposés par l'organisation en charge de l'événement).
- Il est possible de changer de costume pendant la compétition (d'un tour à l'autre).
- Les danseuses doivent porter une tenue dans le style des danses latines ou afro caribéennes : (1 pièce ou 2 pièces). Les échancrures seront limitées afin que les « fesses » soit suffisamment recouvertes (type culotte ; le type tanga ne couvre pas les fesses). Les pantalons ou combinaison pourront être acceptés sous réserve de respecter les standards de pudeur / décence acceptable. ATTENTION, si le costume est composé de tissu chair sur les zones de sous-vêtements, il devra **obligatoirement** être recouvert de strass.
- Les danseurs doivent porter obligatoirement un pantalon. Si un danseur a les cheveux longs, ils doivent être obligatoirement coiffés et/ou « maintenus » (de type queue de cheval).
- Possibilité d'avoir un chapeau.
- La décence est toujours de rigueur concernant les tenues et le maquillage.
- Toutes marques d'appartenance (religieuse, politique...) n'est pas permise sur scène.
- Le président du jury peut demander à un Danseur d'ôter un bijou ou une tenue si ces derniers représentent un danger pour le Danseur lui-même ou pour les autres danseurs.
- Les accessoires hors costume sont interdits (décor, chaise, banc... etc).

B. Dossard et publicité

Un numéro de dossard sera attribué à chaque participant (solo/duo/groupes) mais utilisé uniquement à l'oral pour l'appel sur la piste de chacun des participants (il n'existera plus de dossards papiers).

Les règles sur la présence de publicité sur les tenues de compétition sont les suivantes :

- La publicité sur les costumes de compétition est limitée à 1 sponsor pour le danseur et 1 sponsor pour la danseuse.
- La taille de la publicité peut être au maximum de 40 cm² par sponsor. Cette publicité peut être affichée uniquement sur la taille, la poitrine ou les manches.
- Ces publicités ou marques de fabrique apposées sur les tenues ne doivent pas avoir d'effets lumineux.

4. Dispositions techniques de la compétition

A. Les Catégories

Cf. tableau ci-dessous.

La proposition de catégories est complètement élargie afin de mobiliser le maximum de compétiteurs. Toutefois, afin de maintenir un équilibre d'organisation, en cas d'insuffisance de participants à une catégorie (< 3), le Juge arbitre pourra procéder à des regroupements par :

- **Discipline** : donc regrouper des compétiteurs en salsa, bachata et kizomba (en particulier pour les teams, les enfants et ados, etc.)
- **Âge** : donc regrouper des enfants, des ados et des adultes
- **Sexe** : donc regrouper des compétiteurs masculins et féminins
- **Catégorie** : uniquement pour les teams. On ne peut mélanger une catégorie solo avec une catégorie duo par exemple mais on peut mélanger des teams solos et mixtes.

Pour le championnat de France, une analyse sera faite pour identifier en amont les catégories retenues en fonction des résultats des sélectifs. Ainsi, même si des regroupements ont lieu lors des sélectifs (coupes interrégionales, etc.), les catégories initiales pourront malgré tout être maintenues si le nombre de compétiteurs le permet.

Spécificité de l'âge :

- La sous-catégorie « Enfant » est réservée aux personnes nées en 2013, 2014, 2015.
- La sous-catégorie « Pré-ados » est réservée aux personnes nées en 2009, 2010, 2011, 2012.
- La sous-catégorie « Ados » est réservée aux personnes nées en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008.
- La sous-catégorie « Adulte » est réservée aux personnes nées en 2003 et années antérieures.

Attention : L'âge est pris en compte au 31 août de la fin de la saison en cours.

Exemple : Sacha est né le 10/11/2008, malgré le fait qu'il ait 12 ans au début de la saison 2021-2022, il devra danser dans la catégorie ados (13-18 ans) car au 31 août 2022 (fin de la saison en cours), il sera bien âgé de 13 ans.

Différence d'âge entre les danseurs :

- Le danseur le plus âgé détermine la catégorie dans laquelle une team ou un duo concourront.
Exemple : si un couple est composé d'un danseur né en 2002 et une danseuse née en 2004, ils

danseront en catégorie Adulte car l'année de naissance du danseur le plus âgé prévaut. Idem pour une team, il n'y a pas de moyenne à faire entre les âges de tous les danseurs, l'année de naissance du membre le plus âgé donne la catégorie de la team.

- Les sur-classements ne sont pas possibles.

Exemple : si un couple enfants désire se confronter aux couples ados, il ne peut pas se surclasser dans la catégorie d'âge supérieure, il doit rester en catégorie enfant. Sauf si, par décision du président du jury, par manque de participants par exemple, les catégories enfants et ados sont fusionnés pour une compétition.

Spécificité du nombre :

- La sous-catégorie « Solo » est composée d'un seul danseur.
- La sous-catégorie « Duo ou Couple » est composée de deux danseurs de sexe différent ou du même sexe.
- La sous-catégorie « Team » est composée d'au moins 3 danseurs de sexe différent ou du même sexe.

Attention : pour les teams effectuant les sélectifs et se qualifiant pour les championnats de France, elles devront se présenter avec un minimum de 80 % de l'effectif de leur team. Ainsi pour le championnat de France, une team peut changer 20% de son effectif au maximum.

CATEGORIE SBK 2021/2022

SALSA	SOLO	Enfants 6-8 ans Pré-ados 9-12 ans Ados 13-17 ans Adulte Amateur féminin Adulte Amateur masculin Adulte Elite féminin Adulte Elite masculin	
	COUPLE/DUO	Enfants / Pré-ados 6-12 ans Ados 13-17 ans Adulte Amateur Adulte Elite	
	TEAM	Adulte Couple Adulte Styling	
BACHATA	SOLO	Enfants 6-8 ans Pré-ados 9-12 ans Ados 13-17 ans Adulte Amateur féminin Adulte Amateur masculin Adulte Elite féminin Adulte Elite masculin	
	COUPLE/DUO	Enfants / Pré-ados 6-12 ans Ados 13-17 ans Adulte Amateur Adulte Elite	
	TEAM	Adulte Couple Adulte Styling	
KIZOMBA	COUPLE/DUO	Chorégraphie	Adulte Amateur Adulte Elite
		Improvisation (Open : Amateur + Elite)	Urban kizomba Kizomba traditionnelle - Semba
	TEAM	Adulte	
TEAMS SBK	Jeunes 4-17ans		

ELITE

Est considéré(e) comme un danseur élite un danseur ou une danseuse qui :

- A déjà été directeur de compagnie de danse et a une expérience en compétitions nationales et internationales (catégorie professionnelle),
- Et/ou reçu une rémunération pour son travail (cours, workshops, shows, coachings, création de chorégraphies ..) pour les danses salsa, bachata, kizomba.
- Et/ou a eu une carrière artistique professionnelle dans le milieu de la salsa, bachata, kizomba.

AMATEUR

Est considéré(e) comme un danseur amateur un danseur ou une danseuse qui :

- Se dédit à la danse en solo, en couple ou en groupe dans le but de progresser (n'a jamais reçu aucune rémunération pour cela).

NB : dans le cas d'un couple, si un des deux danseurs est considéré comme « élite », le couple doit obligatoirement danser élite.

B. Disposition de la danse

Un danseur ou une danseuse peut participer avec le même partenaire (ou un partenaire différent) à plusieurs catégories mais une seule fois par catégorie.

Exemple : si Thomas est inscrit avec Julie en Bachata couple adulte, il ne peut pas s'inscrire une deuxième fois en Bachata couple adulte avec Mélanie.

En revanche il peut s'inscrire dans plusieurs catégories différentes : Bachata couple adulte + Solo bachata adulte + Team Kizomba Adulte.

La piste de danse peut indifféremment être une scène type théâtre (les éventuels spectateurs se trouvant en face des compétiteurs) ou tout autre lieu où les éventuels spectateurs se trouveraient autour des compétiteurs (gymnase par exemple, ayant des tribunes sur 1, 2, 3 ou 4 côtés de la piste de danse).

Dans tous les cas, les juges se trouvent obligatoirement réunis d'un seul côté, face aux compétiteurs.

Il n'y a pas d'éclairage particulier ni de vidéo projection de fonds scéniques.

C. Temps de danse dans le passage

Au minimum 1 danseur doit commencer le passage au plus tard 1 mesure après le début de la musique.

Les danseurs ont l'obligation de danser jusqu'à la fin de la musique.

Un arrêt complet des jambes et aucun mouvement du corps (comme une pause) par les danseurs, position d'arrêt ou de gel prolongé, ne peut pas être maintenu sur plus de 1 compte de 8 temps.

Les arrêts prolongés ou les gels ne peuvent pas se produire plus de 2 fois dans la routine.

Il est autorisé de s'arrêter ou de geler seulement deux fois dans la routine. Si vous effectuez cela plus de deux fois, des points seront déduits.

Si vous décidez d'arrêter ou de geler pendant moins de 1 compte de 8, il est toujours compté comme un gel ou arrêt. Dans ce cas, il n'y aura pas de pénalités par les juges arbitre, mais un juge pourrait vous donner un score moindre dans la section chorégraphie.

D. Rappel du règlement sportif

Les juges inscrivent des points sur les feuilles de juges de la FFDanse ou tablettes.

Les points, donnés par les juges, sont des notes de valeurs (et non d'appréciation) qui correspondent à des critères précis évaluant ainsi l'ensemble des qualités que les danseurs doivent avoir.

Le juge arbitre quant à lui s'occupe de faire respecter le règlement et d'attribuer des pénalités si nécessaire.

Pour les tours intermédiaires et la finale, la note doit être détaillée. Dans tous les cas, le président du jury pourra demander à un juge de justifier une note attribuée à un Danseur.

Le classement et le départage des compétiteurs dans tous les tours se font grâce à la moyenne des notes que les juges établissent. Dans le cas où il y a un score égal entre 2 participants, le candidat avec la meilleure note technique de danse sera classé devant l'autre. Si l'égalité persiste, le candidat ayant la meilleure note chorégraphique finira premier.

Toutes les notes des couples éliminés doivent être affichées à chaque épreuve et au plus tard avant le tour suivant.

E. Critères d'évaluation

L'un des objectifs de notre section est de pousser vers l'international les danseurs français. Ainsi les critères d'évaluation ont été harmonisés avec ceux du niveau mondial de l'Euroson Latino (voir site de l'Euroson Latino).

Le système est composé de 7 critères sur un total de 100 points. Plus des pénalités déduites en cas de non-respect du règlement technique. Le panel de juges est composé de 3 juges et un juge arbitre minimum. Parallèlement à cela, il y a un président du jury qui s'occupe de distribuer les pénalités qui viennent se soustraire à la note moyenne qu'a obtenu le(s) participant(s).

Résumé de la notation

Voilà les critères qui ont été simplifiés et regroupés par items :

100 Points	• Timing	20 pts
	• Musicalité	15 pts
	• Techniques de danse	15 pts
	• Difficulté	10 pts
	• Connexion entre danseurs/public	10 pts
	• Chorégraphie et originalité	20 pts
	• Présence scénique et présentation visuelle	10 pts

Détail de chaque item

- **TIMING /20pts**
Respect du timing de la danse choisie sur toute la chorégraphie
- **MUSICALITE /15pts**
Interprétation des différents éléments de la musique (instruments, paroles), par différents éléments de danse (shines, tours, tricks, acrobaties, etc)
- **TECHNIQUES DE DANSE /15pts**
Exécution des mouvements (propreté, clarté, finition, sans efforts) / Respect du style de la technique de danse exécutée / Techniques de danse globale (posture, amplitude, finition des mains et pieds, appuis, etc)

- **DIFFICULTE / 10pts**
Difficulté et fluidité des mouvements, acrobaties et tricks réalisés
- **CONNEXION ENTRE DANSEURS/PUBLIC /10pts**
Interaction entre danseurs, public et juges (complicité, variations des émotions et des énergies, etc)
- **CHOREGRAPHIE ET ORIGINALITE / 20pts**
Style, diversités de mouvements, synchronisation entre les participants, originalité, proposition artistique, harmonie de la chorégraphie avec la musique, déplacements et gestion de l'espace
- **PRESENCE SCENIQUE ET VISUELLE /10pts**
Présentation générale (esthétique, coiffure, costume, maquillage) / charisme et présence scénique en lien avec la chorégraphie proposée

Les pénalités

Les pénalités sont attribuées uniquement par le président du jury.

Il s'agit de faire appliquer et respecter le règlement technique sur des actions qui sont non discutables.

Il n'y a JAMAIS plus d'un solo ou duo ou teams sur la piste car chacun présente son show sur sa musique personnelle (même lors des éliminatoires).

- **1 POINT DE DEDUCTION :**
 - Pour chaque perte d'un élément du costume ou des accessoires pendant la performance,
 - Danseuse qui ne porte pas de collants lors de sa performance,
- **3 POINTS DE DEDUCTION :**
 - Timing : si le compétiteur perd clairement le timing au moins 2 fois durant sa performance.
 - Effet musical : Utilisation d'effet musical sur la bande son autre que lors des transitions ou du final du morceau.
 - Éléments scéniques : Utilisation d'éléments scéniques ou accessoires qui ne font pas parties du costume.
 - Autre style de musique : Utilisation d'un autre style de musique que celui de la catégorie présentée.
 - Dépassement de la durée max : 3 points de pénalités pour chaque tranche de 5 secondes supplémentaires (1-5s / 5-10s / 10-15s etc).
- **5 POINTS DE DEDUCTION :**
 - Porté supplémentaire : pour chaque tricks, acrobatie, porté supplémentaire, par rapport au nombre accordé, en rapport avec la règlementation de chaque catégorie.
 - Chute : mouvement incontrôlé avec contact au sol SANS reprise instantanée de la danse.
 - Retard dans l'envoi des musiques (maximum 7 jours avant la compétition) et/ou mauvaise inscription du nom du fichier musique (Nom danseurs ou team + Club + Catégorie)
 - Performance sans chaussures (Pieds nues),
 - Plus de 4 fois 8 temps de tours.

- **DISQUALIFICATION :**

- Utilisation d'acrobatie ou porté, tricks lorsque cela n'est pas autorisé dans la catégorie.
- Communication de fausses informations personnelles à l'enregistrement ou lors du passage sur scène => Cela entraîne également un rapport au président du corps arbitral FFDanse pour passage en commission de discipline.
- Pour tout compétiteur qui quitte l'espace scénique avant la fin de sa musique et sans autorisation du président du jury.
Seule une blessure validée par un médecin peut justifier de la sortie de scène.

F. Musiques

Durée selon les catégories

Solos chorégraphie : 1"10 min – 1"50 max.

Couples chorégraphie : 1"30 min - 2"10 max.

Couples improvisation (kizomba)* : 1"30 min – 1"45 max.

Teams chorégraphie : 2"00 min – 3"00 max.

*La liste des musiques d'improvisation (kizomba) sera mise à disposition sur le site officiel FFDanse SBK. Le jour J, le candidat tirera au sort une musique pour son passage. S'il y a deux tours (demi-finale et finale), le candidat tirera au sort une musique pour chacun de ses passages.

Style musical et effets

La/les musique(s) de la chorégraphie doivent être 100 % du style de la catégorie présentée (Salsa ou Bachata ou Kizomba), pendant l'intégralité de la chorégraphie.

Le mélange de plusieurs chansons du style de la catégorie est donc autorisé (ex : salsa/chacha)

L'utilisation d'effet musical sur la bande son, autres que ceux du morceau original choisi, est autorisé uniquement lors des transitions entre 2 morceaux ou pour finir proprement le final du montage musique.

Les musiques sont personnelles et sont à envoyer au plus tard 7 jours avant la compétition au responsable musique à l'adresse : s.b.k@ffdanse.fr

Une fois la musique envoyée, il est interdit de la changer.

Le jour de la compétition, il ne sera pas possible de modifier la vitesse de la musique (« Pitch »).

G. Les constitutions de passages

Chaque team/ couple / solo passent sur leur propre musique et constituent un passage. S'il y a 7 passages ou moins dans la catégorie, les participants passeront directement en finale. A partir de 8 passages, une ½ finale permettra de sélectionner 6 passages pour la finale.

H. Enchaînement

SHINES

Les shines (jeux de jambes/footworks sans se tenir), sont autorisés dans pour les catégories de danse en couple de sexe différent. Toutefois, un équilibre entre footworks et partnerwork devra être

maintenu tout au long de la chorégraphie. Cet équilibre sera pris en compte dans la notation du jury (note chorégraphique).

Il n'y a pas de limitation de Shines sans se tenir pour les duos du même sexe (men ou lady styling).

TOURS

Pour toutes les catégories un maximum de 8 mesures / 32 battements / 4 comptes de 8 fois pour les tours continus. Si ce temps est dépassé, les candidats seront pénalisés avec 1 point qui sera réduit dans le score final.

Toutes les préparations pour faire des tours doivent maintenir le temps de base.

PORTES, TRICKS ET ACROBATIES

Les portés, tricks et acrobaties sont autorisées dans toutes les catégories pour la saison 2021-2022.

Ne pas réaliser de portés, tricks ou acrobaties dans la chorégraphie n'est pas pénalisant dans la notation.

En revanche, si les danseurs décident de réaliser des portés, tricks ou acrobaties, les juges seront intransigeants dans leur notation sur la qualité d'exécution et la propreté de réalisation.

ATTENTION : il ne peut pas y avoir plus de 10 portés, tricks ou acrobaties au total dans un même passage (teams et duos). Le rôle du juge arbitre est de veiller au respect de cette règle.

Les solos ne sont pas concernés par cette règle.

Porté : Est considéré comme porté tout mouvement où les 2 pieds de l'un des danseurs décollent de plus de 5cm du sol avec l'assistance de l'autre danseur.

Acrobatie : Est considérée comme acrobatie tout mouvement où le/les danseur(s) ont leurs 2 pieds au-dessus de leur propre tête ou de celle du partenaire.

Tricks : Est considéré comme trick tout mouvement ou figure où l'un des danseurs nécessite l'assistance de l'autre danseur pour tenir en équilibre. Les tricks doivent être effectués avec, pour chaque danseur, au moins un pied qui ne quitte pas le sol.

1. Image

Tout Danseur s'inscrivant et participant à une compétition fédérale abandonne tacitement son droit à l'image, qu'elle soit ou non utilisée à des fins commerciales ou promotionnelles de la discipline, par la FFDanse et ses comités territoriaux, pour illustration et/ou de promotion de leurs activités (sites internet, affiches...), librement, gratuitement et sans limite de temps.

II. SALSA

1. Caractéristique de la danse

Il existe plusieurs styles de Salsa dont les principaux sont :

A. Le style « cubain » (ou Casino)

Le style cubain vient de la danse Casino des années 1950, telle que pratiquée dans les chorégraphies du Tropicana, fameux club de La Havane. Il prend ses racines dans le "Son" Cubain.

En Casino, le couple se déplace essentiellement en décrivant des cercles successifs. C'est avant tout une danse de la rue, populaire et sociale. Le style cubain se danse normalement sur le temps "1", au contraire du son cubain traditionnel où le "1" est suggéré par une mise en suspension du corps.

Une partie Rumba Afro-Cubaine (Guaguancó...) est autorisée dans cette épreuve.

B. Le style « Los Angeles » (LA), le style « New York » (NY), le style « Palladium »

Ces styles dont la caractéristique est de respecter une ligne de danse, caractérisent la salsa appelée improprement et uniquement en France, "Salsa Portoricaine" :

Le style L.A. se danse majoritairement dans le monde "sur le 1", c'est-à-dire que le pas de « break » (changement de direction) se fait sur les temps 1 et 5. Le style de Los Angeles ("L.A. Style", ou "On1") se danse généralement sur le temps fort.

Dans le style Palladium du nom de la célèbre boîte de nuit new-yorkaise mythique des années 50, le break se fait « sur le 2 et le 6 » et se danse sur les temps faibles.

Dans le style New York qui se danse majoritairement dans le monde "sur le 2", le pas de « break » se fait sur les temps 2 et 6. Le style new-yorkais ("NY Style", ou "On2") se danse généralement sur le temps fort (« sortie » sur les temps 1 et 5) avec un break sur le temps "faible" (2 et 6).

Les styles Palladium et New-York, dérivent du Son cubain, du mambo et du Chachacha.

Il inclut de possibles jeux de jambes (shines).

C. Le style colombien

Style caractéristique de Cali en Colombie, il se reconnaît par la vivacité des jeux de jambes proposés par les danseurs qui en sont adeptes. Il se danse basiquement « sur le 1 ». Il utilise énormément le marquage des syncopes.

Les différents types de salsa reconnus peuvent être dansés, il est obligatoire de choisir un style de salsa et de le garder tout au long du passage.

2. Critères techniques

Il est obligatoire de rester dans le style de la danse (technique, esthétique, authenticité, ...).

Le Timing doit être conservé et maintenu tout au long de la Chorégraphie.

Il est autorisé dans les catégories SALSA de danser les styles ON1 ou ON2 ou CUBAIN ou COLOMBIEN. La Fusion avec d'autres styles de danse est autorisée à hauteur de MAXIMUM 20% de la chorégraphie. 80 % de la Chorégraphie doit être de style SALSA.

III. BACHATA

1. Caractéristique de la danse

La Bachata est une danse originaire des îles caraïbes (république dominicaine). La musique est un mélange de rythmes (boléro, chachacha, son Cubain ou merengue, avec des influences de musiques africaines).

On trouve des séquences de figures enchainées et différents mouvements de pieds enrichissent la danse. Des variations rythmiques sont utilisées pour agrémenter la danse (rythme double, syncope, ralenti...).

Les différents styles de Bachata sont acceptés. Pour autant le style traditionnel doit pouvoir se repérer dans la chorégraphie.

2. Critères techniques

Le rythme de la bachata est formé par deux mesures de 4 temps chacune.

A la différence de la salsa, en bachata il n'y a pas de pause sur le quatrième compte.

Le timing doit être conservé et maintenu tout au long de la chorégraphie.

La Fusion avec d'autres styles de danse est autorisée à hauteur de MAXIMUM 20% de la chorégraphie. 80 % de la Chorégraphie doit être de style BACHATA.

IV. KIZOMBA

1. Caractéristique de la danse

La kizomba est une danse d'origine angolaise, pratiquée sur la musique du même nom. C'est un dérivé du semba, danse traditionnelle angolaise très enlevée. La Kizomba est aussi liée au Zouk antillais.

La danse Kizomba se caractérise par sa position fermée, ses ouvertures et son retour en position fermée, clôturée par un marka, et sa grâce langoureuse ou dynamique en fonction de la musique.

Le tronc demeure relativement fixe et néanmoins souple, tandis que le bas du corps est beaucoup plus énergique. En règle générale, les mouvements, bien qu'élaborés, sont économisés. Le danseur peut faire glisser ou porter sa partenaire.

La Tarraxinha est style de danse et de musique On ne bouge presque pas ses pieds, mais on déplace son poids du corps pour libérer le bassin et les hanches. On déroule par exemple, sa jambe légèrement de la hanche au talon, pour produire un effet d'ondulation.

Des mouvements de tarraxinha peuvent être intégrés à la danse kizomba.

Il existe plusieurs styles de danse Kizomba : parmi lesquels un style angolais, un style capverdien et un style portugais. Les styles sont la kizomba traditionnelle, avec des mouvements simples et une expression du mouvement et de la musique traditionnel (style angolais, cap verdien, et portugais); le style moderne ou fusion, qui a été développé en France, et qui engage des mouvements techniques plus développés et une interprétation plus poussée de la musique ; la style urbankiz, né en France avec une interprétation du mouvement différent engageant entre autre moins les hanches pour les garçons (aujourd'hui le style le plus populaire).

2. Critères techniques

Le rythme de base est une mesure de quatre temps, tous fortement marqués par un "tambor grave", avec en superstructure, une mélodie s'articulant sur des phrases de huit temps. Souvent, dans l'introduction d'un ou de deux groupes de huit temps, la rythmique de base est absente, laissant place à la mélodie.

C'est une danse marchée, qui s'appuie donc sur l'élégance de la marche, sur l'importance du poids du corps et l'ancrage dans le sol. Le premier compte se fait au 1er pas du déplacement, et le dernier temps se fait au marka.

Il est obligatoire de rester dans le style de la danse et la musique (technique, esthétique, ...).

La Fusion avec d'autres styles de danse est autorisée à hauteur de MAXIMUM 30% de la chorégraphie. 70 % de la Chorégraphie doit être de style KIZOMBA.

REGLEMENT SPORTIF

I. REGLES GENERALES

1. Généralités

Toute personne licenciée à la FFDanse est tenue de respecter ce règlement.

Une manifestation est la globalité d'une organisation comprenant ainsi la compétition et les autres événements.

Une compétition est l'ensemble des épreuves sportives d'une manifestation.

En application de ces règlements, ainsi que des articles correspondant du Code du Sport français, un seul titre de Champion de France par spécialité et par catégorie d'âge peut être attribué par an.

A. *Compétitions organisées en 2021-2022*

Circuit des compétitions nationales :

- 1 championnat de France
- 3 coupes de France qualificatives
- Des championnats régionaux ou interrégionaux (sous dérogation).

Il est vivement recommandé aux compétiteurs de participer à un maximum de compétitions FFDanse SBK pour se familiariser avec le règlement et la notation.

Afin de participer au championnat de France pour la saison 2021-2022, il est **obligatoire** de se qualifier à au moins à une coupe de France ou à un championnat régional après dérogation (sauf champions de France N-1).

Système de qualification au championnat de France :

- Les 3 premiers de chaque catégorie lors des coupes de France gagneront leur qualification pour le championnat de France de la saison en cours ;
- Si un candidat ayant déjà obtenu sa qualification se représente à une coupe de France et termine de nouveau dans les 3 premiers de sa catégorie, sa nouvelle qualification sera attribuée au candidat suivant ;
- TOUS les champions de France en Solo, Couple et Teams de la saison précédente (N-1) seront directement sélectionnés pour le championnat de France sans avoir besoin de passer par des compétitions sélectives, à condition qu'ils restent dans la même catégorie ;
- Pour les teams, elles sont requalifiées automatiquement pour N+1 à condition qu'au moins 80% de la team soient composée des mêmes membres que la saison précédente ;
- Pour les catégories définies par l'âge (enfant, ados, etc), les champions sont automatiquement sélectionnés pour le championnat de France N+1, à condition qu'ils restent dans la même catégorie d'âge ;
- Pour chaque catégories, 10 candidats maximum seront sélectionnés pour le championnat de France. Dans le cas où un candidat se désiste, le candidat ayant obtenu la meilleure note de la saison sera sélectionné en remplacement de celui-ci.
- Les champions régionaux (vainqueurs d'une catégorie lors d'un championnat régional), ont la possibilité de faire une demande de dérogation à s.b.k@ffdanse.fr. Elle sera analysée par une

commission spéciale qui déterminera la possibilité de qualifier un champion régional dans sa catégorie pour le championnat de France de la saison en cours.

Le classement est actualisé sur le site internet de la Fédération après chaque épreuve.

B. Règles d'organisation

Les séries

Un danseur ou une danseuse peut avoir plusieurs partenaires (Par exemple : 1 en salsa et 1 en Bachata). En revanche, un compétiteur ne peut participer qu'une seule fois à chacune des catégories.

Les musiques

Les danseurs qui dansent dans une catégorie avec musiques personnelles devront les envoyer au responsable "Musique" (s.b.k@ffdanse.fr)

La musique devra lui parvenir par courriel au moins 7 jours avant la date de la compétition, par le responsable de leur club. Les musiques personnelles resteront à la discrétion du responsable "Musique" et ne pourront être divulguées.

Ces musiques doivent être en format MP3 ou WAVE et de bonne qualité. Il faut y faire figurer les indications suivantes :

- Nom des danseurs ;
- Nom du club ;
- Catégorie ;

Les musiques personnelles seront enregistrées dans un fichier informatique. Les danseurs devront avoir en leur possession, le jour de la compétition, sur une clé USB, une copie de leur musique au cas où.

Le timing d'une compétition

Dans une situation exceptionnelle, par exemple en fonction d'un nombre de compétiteur très important, le Président de Jury, après avoir consulté les autres juges peut procéder à toutes modifications utiles.

Engagement et dossard des danseurs

Un droit d'engagement qui fera office de droit de dossard sera demandé à tous les compétiteurs pour chaque compétition :

- Droit de dossard solo : 20 euros/participant
- Droit de dossard duo : 15 euros/ participants
- Droit de dossard teams : 10 euros/participants

Les inscriptions

Les inscriptions aux compétitions figurant sur le calendrier national de la FFDanse s'effectuent obligatoirement par l'intermédiaire de la structure affiliée d'appartenance.

L'inscription et le paiement se font au minimum 7 jours avant la date de la compétition concernée, sauf annonce exceptionnelle de la FFDanse SBK.

Désistement

En cas de désistement, le Danseur, par le biais de sa structure, doit impérativement prévenir 48 heures à l'avance par tout moyen à sa disposition (sur justificatif professionnel ou médical).

Après la manifestation, l'organisateur doit dresser la liste des absents non excusés 48 heures à l'avance. Aucun remboursement de participation aux catégories ne sera effectué sans justificatif et en dessous de 48h à l'avance.

Direction d'une compétition

Toutes les compétitions doivent être dirigées par un directeur de la compétition et par un président du jury. Licencié FFDanse, Le directeur de compétition est le représentant de la structure organisatrice auprès des autorités fédérales, du jury et des compétiteurs.

- Il est choisi par l'organisateur
- Il peut être présentateur ou non.
- Il ne peut occuper un poste du corps arbitral en même temps que celui de directeur de compétition dans une même manifestation ;
- Il doit être physiquement présent tout au long de la manifestation ;

Déroulement d'une épreuve

Etape 1 : Validation de l'inscription : Le compétiteur devra se faire pointer à l'entrée des danseurs 1 heure avant son premier passage, en présentant sa licence en cours de validité et comportant sa photo. L'organisateur devra envoyer avant la compétition les convocations aux compétiteurs pour respecter les timings en précisant les horaires de pointages et d'arrivée.

- La liste des danseurs doit être imprimée par compétition avant la compétition et rangée dans les pochettes par catégorie.
- Une fois le pointage d'une catégorie terminée, la pochette est transmise aux scrutateurs pour qu'ils puissent établir les premiers tours.

Etape 2 : L'échauffement : Une piste ou une zone pour l'échauffement des danseurs est obligatoire.

Etape 3 : L'entrée sur la piste de danse :

- Au moment des passages, tous les danseurs et danseuses se tiendront prêt au point d'entrée de la piste de danse.
- Le speaker doit annoncer de façon audible, claire et dans l'ordre les numéros des dossards. Ils seront répétés une deuxième fois pour éviter les erreurs d'écriture.
- Au troisième appel, le compétiteur sera disqualifié (sauf absence pour raison légitime. Par exemple : changement rapide de costume. Le speaker devra être prévenu préalablement).

Etape 4 : Saisie des notations sur tablettes :

La saisie des notes se fait par les juges directement sur tablettes et sont collectées par le scrutateur.

Le président du jury vérifie la cohérence de l'ensemble des notes avant validation finale.

Le scrutateur aura la charge d'établir les résultats des compétiteurs non sélectionnés, de constituer l'ordre de passage des différents tours (l'ordre de passage sera tiré au sort) et d'archiver tous les documents dans les pochettes catégories.

Etape 5 : Affichage des résultats ou de l'ordre de passage : les résultats connus et l'ordre de passage des prochains tours sont affichées dans une zone où ils seront visibles par tous les compétiteurs.

Etape 6 : Annonce des résultats et remise des prix :

- La remise des récompenses doit se faire sur un podium.
- Tous les finalistes de chaque catégorie seront appelés et présentés lors de la cérémonie des résultats. Au moins les 3 premiers de chaque catégorie se verront attribuer une récompense (les compétiteurs doivent obligatoirement être en tenue de danse, si possible dans la tenue de la finale).

Les récompenses remises lors d'un championnat de France sont des médailles d'or, d'argent et de bronze, et des coupes : deux médailles pour chaque couple du podium dans toutes les catégories par couple, une médaille pour chaque personne du podium pour les catégories solos et une coupe pour chaque groupe du podium dans toutes les catégories en team.

- Les médailles sont fournies par la fédération à l'organisateur désigné de la compétition, qui doit formuler sa demande avec toutes les informations nécessaires au moins un mois avant le championnat.
- Les coupes sont à la charge de l'organisateur de la compétition. Il est libre de prévoir des récompenses complémentaires (fleurs, cadeaux ...).
- La cérémonie protocolaire doit obligatoirement suivre les règles définies dans le cahier des charges des organisations fédérales.

Urgence médicale

Lors de chaque compétition, la possibilité d'intervention en urgence doit être assurée par les secouristes de la Croix Rouge, des pompiers ou de toute autre structure appropriée.

La présence d'un médecin n'est pas obligatoire, mais souhaitable.

L'accès et le trajet vers l'hôpital ou la clinique les plus proches doivent être affichés à la connaissance de tous.

La sonorisation

Le président de jury doit prévoir toutes les musiques des séries de la compétition. Le responsable musique gère tous les morceaux des passages personnels

Il faut prévoir plusieurs modes de lecture de musique : ordinateur avec port USB.

La sono doit être de bonne qualité, le son doit être audible dans toute la salle. Le président du jury peut demander au responsable de la musique de régler le son. (Attention de ne pas mettre le niveau sonore trop élevé : Ne pas dépasser 105 décibels).

Les fils électriques devront être dissimulés et protégés pour éviter les accidents.

L'éclairage

L'éclairage de la piste de danse est blanc et uni. Quelques jeux de lumière légers peuvent être utilisés à discrétion de l'organisateur.

Les fils électriques devront être dissimulés et protégés pour éviter les accidents.

Piste de danse

Pour toutes les compétitions, la piste de danse devra présenter les caractéristiques suivantes.

- Elle doit obligatoirement être en parquet ou revêtement adapté (sol de danse type tapis de danse).
- La piste de danse aura obligatoirement une dimension minimum de 8 m x 7 m.

Espace technique et administratif

Lors de chaque compétition, au bord de la piste de danse, le directeur de compétition se tient dans un espace technique et administratif baptisé « espace technique ». Seuls sont autorisés à stationner dans cet espace :

Le président de la FFDanse ou son représentant officiel

- Le directeur technique national et son adjoint ou leur représentant
- Le représentant fédéral de la discipline
- Le directeur de compétition et son assistant
- Le responsable de la musique
- Le présentateur (et/ou son interprète)
- Le président du jury

- Le représentant légal de la structure affiliée organisatrice
- Le scrutateur

Le président du jury veillera à l'application de cette règle pendant le déroulement de la compétition.

Les vestiaires

Des vestiaires peuvent être mis à disposition. Ils sont alors réservés aux danseurs, aux entraîneurs et à 1 accompagnateur par club. Ils sont interdits à toutes les personnes non autorisées (parents, spectateurs ou personnes extérieures). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou vol. L'accompagnateur est responsable des éventuels effets personnels. Les clubs invités à la compétition doivent obligatoirement laisser propres les vestiaires.

2. Organisation du jugement

Le corps arbitral fédéral doit assurer le jugement et la garantie des résultats des compétitions organisées par la FFDANSE, à l'issue desquelles sont délivrés les titres de champions correspondant au territoire concerné.

Toute compétition officielle de la FFDANSE, départementale, régionale ou nationale, est arbitrée par des juges ayant une licence et une carte juge FFDANSE en cours de validité.

Les licenciés de la FFDANSE de nationalité étrangère peuvent également juger une compétition officielle de la FFDANSE à la condition d'avoir réussi l'examen de juge fédéral correspondant et par voie de conséquence, de maîtriser parfaitement la langue française.

Le corps arbitral FFDANSE occupe un rôle central dans l'organisation sportive de la vie fédérale et il est responsable de la qualité de son propre fonctionnement. Il doit garantir à la fédération la possibilité de répondre des résultats sportifs aussi bien devant les licenciés que l'Etat.

Le jury est composé au minimum comme suit pour les coupes interrégionales :

- 1 président de Jury
- 3 juges
- 1 scrutateur

5 personnes sont donc officiellement convoquées pour le Jury des compétitions (défrayées et indemnisées par la Fédération et/ou ses comités régionaux).

Si le nombre de compétiteurs n'est pas suffisant (< 15), il est possible de réduire à 3 le nombre de juges dont 1 sera désigné pour faire office de Président de jury, en plus de sa fonction de juge. De plus, pour les compétitions pluridisciplinaires, un scrutateur d'une autre discipline pourra être mobilisé pour limiter les frais.

La composition pour le championnat de France sera impérativement (sauf dérogation de la FFDanse) :

- 1 président de Jury
- 6 juges
- 1 scrutateur

8 personnes sont donc officiellement convoquées pour le Jury des compétitions (défrayées et indemnisées par la Fédération et/ou ses comités régionaux).

Le titre de Champion de France ne pourra être décerné que s'il n'y a un minimum de 3 prétendants au titre dans la discipline.

Le Président de jury

Un seul niveau de qualification spécialisé est constitué par la FFDANSE qui délivre le titre correspondant. Ce titre est exigé pour les championnats de France.

Pour les championnats de Région, la présidence du Jury peut être assurée par un juge détenteur de la carte de juge national.

Le président du jury est le responsable coordinateur des juges et leur représentant auprès du directeur de compétition et des scrutateurs. Il est non-votant ;

- Il est nommé par le président de la commission fédérale du corps arbitral ;
- Il doit être titulaire d'un titre de juge FFDanse dans la discipline concernée et du niveau requis pour la compétition (voir Livre IV Réglementation Juges) ;
- Il veille à l'application des règles de l'arbitrage par les juges ;
- Il a toute autorité pour régler les incidents liés à la réglementation de la compétition ;
- Il est chargé d'informer directement les couples et le cas échéant (notamment pour les danseurs mineurs) le responsable technique (entraîneur) de la structure affiliée d'appartenance du couple des décisions exceptionnelles qu'il sera amené à prendre ;
- Il est responsable des juges ;
- Il contrôle les tenues de danse, les figures autorisées ;
- Il inspecte les marques et contrôle les scrutateurs ;
- Il doit être physiquement présent tout au long de la manifestation.
- Il renseigne l'éventuel compte rendu de compétition qu'il peut transmettre au responsable technique pour analyse.
- Il est garant de l'application des règles du règlement technique et il est le seul juge applicateur de pénalités.

Le Juge

Les juges « actifs » doivent être en possession de leur licence, leur carte de juge et avoir suivi les formations adéquates. Ils doivent aussi suivre le code de déontologie des juges de la FFDanse (téléchargeable sur le site).

Durant le temps où ils notent, les juges ne doivent pas être physiquement trop proches les uns des autres.

Une zone « corps arbitral » doit être délimitée, pour interdire son accès aux spectateurs ou danseurs. Seuls les juges, le président de jury et le DTN ou son représentant, peuvent accéder à la zone « corps arbitral ».

Le système de notation

Les juges inscrivent des points sur les tablettes de juges de la FFDanse, en accord avec les règles de jugement.

Les points, donnés par les juges, sont des notes de valeurs qui correspondent à des critères précis évaluant ainsi l'ensemble des qualités que les danseurs doivent avoir.

Dans tous les cas, le président du jury pourra demander à un juge de justifier une note donnée à un danseur.

Dans le cas où il y a un score égal entre 2 participants, le candidat avec la meilleure note technique de danse sera classé devant l'autre. Si l'égalité persiste, le candidat ayant la meilleure note chorégraphique finira premier.

Le compte rendu de la compétition

Un compte rendu de la compétition peut être établi par le président du jury où seraient notés d'éventuels incidents.

